

Le 26 septembre 2022

PLF 2023 : Des efforts encore loin des besoins de nos villes et intercommunalités

Ce lundi, le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 a été présenté en Conseil des ministres puis lors d'un comité des finances locales pour la partie dédiée aux collectivités locales.

Villes de France, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités, salue la volonté de concertation manifestée par le Gouvernement auprès des représentants des collectivités territoriales, notamment les échanges réguliers avec Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, et Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics.

Dans cette optique, *Villes de France* salue l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2023 qu'elle avait demandé avec insistance. Toutefois, cette hausse de 210 millions d'euros n'est pas à la hauteur de l'inflation (entre 6% et 7%) qui impactera fortement les collectivités locales. *Villes de France* demande au Parlement de réévaluer à nouveau le montant de la DGF lors des débats à venir. Face à l'explosion des cours de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice de rémunération de la fonction publique, cette indexation est indispensable pour permettre aux collectivités territoriales de maintenir leurs capacités d'investissement et la continuité des services publics à destination des Français.

Dans ce contexte, *Villes de France* regrette la confirmation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui éloigne un peu plus les collectivités de leur autonomie financière et qui alourdit fortement la dette publique nationale. Sous réserve de vérification de son impact réel et de garanties sur son évolution à l'avenir, la compensation par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les trois derniers exercices est un moindre mal. *Villes de France* restera particulièrement vigilante sur ce point renouvelant notre souhait d'une véritable compensation active permettant de préserver la dynamique de nos territoires.

Enfin, *Villes de France* reste opposée au nouvel instrument visant à contrôler l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités supérieures à 40 millions d'euros et rappelle son attachement au respect de la libre administration des collectivités locales.

Désormais, le travail parlementaire s'engage. *Villes de France* va continuer à porter la voix et les demandes des villes moyennes auprès des représentants de la Nation. De plus, Gil Avérous, président de *Villes de France* et maire de Châteauroux, rencontrera Bruno Le Maire ce jeudi afin d'évoquer l'ensemble de ces dossiers.

A propos de *Villes de France*

Présidée par Gil Avérous, maire de Châteauroux, *Villes de France*, dont Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse est président délégué, est une association d'élus pluraliste. Elle représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.

Contact presse

Adrian Philip - Conseiller

adrian.philip@villesdefrance.fr / 06 31 55 25 13